

Inscription par internet sur le site du club : asathle.org

Possibilité d'adhérer aussi en fournissant un dossier « papier » comprenant les 3 éléments suivants :

- 1- le bulletin d'adhésion rempli très correctement** **2- la cotisation annuelle de 230 €** (voir ci-dessous)
3- le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

NOM de l'ADHERENT / sexe : F ou M (entourer F ou M)
PRENOM / nationalité / n° licence (si adhérent précédemment) _ _ _ _ _
date de naissance __ / __ / ____ lieu de naissance..... profession (ou celle des parents)
adresse postale code postal _ _ _ _ _
ville : Téléphone : _ _ _ _ _ / _ _ _ _ _

Pour les mineurs : Père : nom tél. : _ _ _ _ _
Mère : nom tél. : _ _ _ _ _

adresse Email (**complète et écrite très lisiblement**)@.....
2° adresse Email (éventuellement) (**complète et écrite très lisiblement**)@.....

**OBLIGATION de donner une adresse Email valide pour que la licence soit établie.
Cette licence sera valablement délivrée lorsque, averti par courrier électronique,
le(la) licencié(e) aura satisfait aux conditions précisées et exigées par la Fédération**

CATEGORIES : BENJAMINS (2012-2011) - MINIMES (2010-2009) - CADETS (2008-2007) – JUNIORS (2006-2005)

Cotisation pour l'année 2023-2024 = 230 € / voir : (1) TARIFS PARTICULIERS

COTISATION ANNUELLE **Règlement par chèque bancaire** (ordre = ASA) / **un seul règlement par adhérent**

Règlement forfaitaire pour l'année (du 01/09/2023 au 31/08/2024) - **non remboursable**, sauf cas de force majeure justifié.

* si règlement en 2 fois : donner 2 chèques (2x115 €) à l'inscription / retraits : un à l'inscription et un en février 2024

(1) TARIFS PARTICULIERS

* **210 €** pour un 2° membre de la même famille (père, mère, conjoint ou enfant de l'adhérent)

* **200 €** avec le « **Pass Région** » / s'adresse aux jeunes scolarisés de 16 à 25 ans

numéro d'identification obligatoire [.....]

Le club s'engage à la confidentialité quant à ce numéro.

En l'absence de ce numéro, l'adhésion ne sera pas prise en compte

* **180 €** avec le « **Pass Sport** » / s'adresse aux collégiens et lycéens dont les familles bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire ; **obligation de fournir le justificatif que la famille bénéficiaire doit recevoir courant août 2023.**

* **150 €** avec le « **Pass Sport** » ET le « **Pass Région** » (**si le numéro d'identification a bien été indiqué**)

ENTRAINEMENTS - Ecole d'athlétisme d'Aix-les-Bains – stade Forestier

BENJAMINS (2012-2011) : MARDI 18h à 19h30 - JEUDI 18h00 à 19h30

MINIMES (2010-2009) : LUNDI 18h15 à 19h45 - MERCREDI 17h00 à 18h30 - VENDREDI 18h15 à 19h45

HORAIRE des ENTRAINEMENTS à ALBY-sur-CHERAN (complexe sportif du collège)

Benjamins-Minimes-Cadets-Juniors = MERCREDI : 14h45 à 16h15 / SAMEDI : 10h45 à 12h15

AUTORISATION PARENTALE, obligatoire pour les mineurs

Je soussigné (nom, prénom) (souligner : père, mère ou représentant légal)
autorise l'enfant (nom, prénom) élève à (école) / (classe)
à pratiquer l'athlétisme avec l'A.S.A., entraînements et compétitions.

- **J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur consultable sur le site de l'ASA (titre 4 : école d'athlétisme)**
- **J'autorise le club à utiliser l'image de mon enfant sur tout support destiné à la promotion des activités du club.**

Fait à le ... / ... / ... signature (père, mère ou tuteur) précédée de la mention « lu et approuvé »